

COMMUNE DE SAINT-DENIS
DGMG/DCGO

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 03/4-53
au Conseil Municipal

OBJET

POLITIQUE DE LA VILLE

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2003

**ANNULATION ACTIONS DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT VALIDE EN
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2001 – RAPPORT N°01/5-13**

CONTRAT DE VILLE 2001 - CREDITS CONTRACTUALISES ET ORDINAIRES

Par délibération n° 99/7-65 du 14 décembre 1999, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer le troisième Contrat de Ville Intercommunal avec l'Etat, la Région, le Département, la Caisse d'allocation Familiale et la Commune de Sainte Marie portant sur la période 2000/2006.

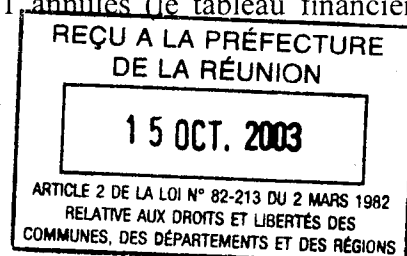
Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à engager la part des crédits contractualisés afin de permettre la mise en œuvre des actions du programme 2000-2006 de la politique de la Ville en conformité avec les orientations du Contrat de ville signé entre l'Etat, le Département, la Région et la Commune.

Il convient aujourd'hui de se prononcer sur les projets 2001, annulés (le tableau financier récapitulatif de ces actions est joint en annexe).

Par conséquent, je vous demande de m'autoriser :

- A procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE



René-Paul VICTORIA

COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION N° 03/4-53
du Conseil Municipal
en séance du mardi 30 septembre 2003

OBJET

POLITIQUE DE LA VILLE

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2003

**ANNULATION ACTIONS DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT VALIDE EN
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2001 – RAPPORT N°01/5-13**

CONTRAT DE VILLE 2001 - CREDITS CONTRACTUALISES ET ORDINAIRES

LE CONSEIL MUNICIPAL

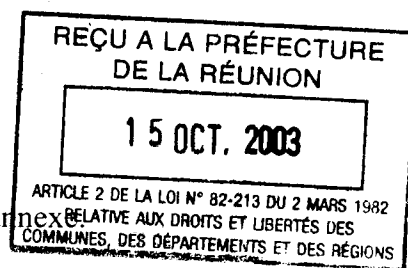
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Codes des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 03/4-53 présenté par le Maire au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**



Approuve l'annulation des projets 2001, dont la liste est jointe en annexe

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le – 8 OCT. 2003

LE MAIRE



René-Paul VICTORIA

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2003

ANNULLATION PROGRAMME D'INVESTISSEMENT VALIDE EN CONSEIL MUNICIPAL DU 26/06/2001 - RAPPORT N°01/5-13

CONTRAT DE VILLE 2001 - CREDITS CONTRACTUALISES ET ORDINAIRES (en euros)

Libellés	Crédits contractualisés	Partenaires financiers			Crédits ordinaires	Total CC+CO
		Etat	Dpt	Ville		
Secteur Saint-Denis						
<u>Identité</u>						
Identité de quartier	1 219,59			1 219,59		1 219,59
Secteur Sainte-Clotilde						
Equipement du contrat de ville	15 244,90	7 622,44	3 811,23	3 811,23		15 244,90
Maison des associations						
Equipement informatique	12 195,92	6 097,96	6 097,96		3 048,98	15 244,90